Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 20 MAI 2026 À 20 HEURES

Membres en exercice : 15	***Présents*** : 13	***Votants*** : 14

Présents : Myriam ALVARADO, Delphine ANDRE, Fanny COLLIN, Nadège DAVAL, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Patricia IFFENECKER, Fabrice JACQUES, Rudy KAMMERER, Juan REVERTE, Valentin ROSSE, Pascal SCHERRER, Yves SCHNEIDER

Procuration : Pascale CHALIER à Yves SCHNEIDER

Absente : Carole JULLEROT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, il s'agit de la délibération suivante :

- Attribution d'une subvention à Ostinato

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de cette information et autorise le Maire à prendre cette délibération.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Comme suite aux remarques formulées par le Contrôle de Légalité de la Préfecture en date du 2 avril 2026, concernant la délibération n° 2026-09 du 20 mars 2026 portant sur les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire, il était nécessaire d'annuler cette dernière et d'en reprendre une dans des termes plus conformes à la règlementation.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n° 2026-09 du 20 mars 2026 et d'en reprendre une afin d'y apporter les modifications demandées par la Préfecture.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRESTC (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour permettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de désigner les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants, il y a lieu d'établir une liste de propositions de douze contribuables pour les titulaires et de douze contribuables pour les suppléants.

Après discussion, le Conseil Municipal propose :

❖ Pour les titulaires :

- Florian CUENAT : 17 bis, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Nathalie GINDRE : 13, rue du Ganichet (Foncier bâti)
- Fabrice JACQUES, 26 bis, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Régis DUBOIS : 10, rue Claires-Vosges (Foncier bâti)
- Roger WAQUET : 45 B, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Hubert BURGAUD : 12, rue du Dr Bouvier (Foncier bâti)
- Emilie ROSSÉ : 12 bis, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Marie-Elisabeth SCHERRER : 36, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Rudy KAMMERER : 5, rue A. Pégoud (Foncier bâti)
- Yves GIRAUD : 18, rue des Sources (Foncier bâti)
- Bernard JULLEROT : 65 bis, rue du Tilleul (Foncier non bâti)
- Henri KOENIG domicilié à Vauthiermont (Foncier non bâti)

❖ Pour les suppléants :

- Sylvie RATHER : 20, rue du Ganichet (Foncier bâti)
- Gérard CHALIER : 11, rue des Sources (Foncier non bâti)
- Sébastien GARCIA : 52, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Sébastien CHIRON : 47, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Alexandre TEIXEIRA-POLIDORO : 12, rue A. Pégoud (Foncier bâti)
- Yves SCHNEIDER : 8 bis, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Franck SAINSON : 14, rue du Dr Bouvier (Foncier bâti)
- Marc GRANDJEAN : 1, rue du Vieux-Moulin (Foncier bâti)
- Michel LERCH : 32, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Christophe DUMONT, 4, rue des Sources (Foncier bâti)
- Amandine MOGNOL : 44, rue du Tilleul (Foncier bâti)
- Carole JULLEROT : 5, rue Claires-Vosges (Foncier bâti)

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

DESIGNATION DES DELEGUES AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux délégués au Bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Monsieur Francis BOILLOD, Pierre IOOS et Jean FIETIER.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

AVIS SUR L'INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE PAR GBCA

Considérant qu'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté (ZAC) ou de zone d'activités économiques (ZAE) d'intérêt communautaire peut décider d'instituer, en lieu et place de tout ou partie de ses communes membres, la taxe sur la publicité extérieure, avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition

Considérant que cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et définies au II de l'article L. 5211-5 du CGCT *(par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population)*, et après chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que l'EPCI se substitue dans ce cas aux communes membres pour l'ensemble des délibérations relatives à la TPE,

Considérant que l'EPCI, a décidé de ne pas taxer les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12m²,

Cette taxe concerne tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique. L'article L.581-3 du code de l'environnement distingue trois catégories : la publicité (ou dispositif publicitaire), les enseignes et les préenseignes.

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support publicitaire : l'afficheur pour les supports publicitaire, les commerçants pour les enseignes et pré-enseignes,

Les communes qui ont déjà instauré cette taxe peuvent choisir de la conserver ou décider que Grand Belfort Communauté d'Agglomération se substitue à elle.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision du Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'instaurer la taxe sur la publicité extérieure sur le territoire de l'EPCI à compter du 1er janvier 2027.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE SIGNALISATION VERTICALE, PERMANENTE ET TEMPORAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité et l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au groupement de commande qui lui permet de bénéficier de tarifs avantageux en matière de fourniture de signalisation verticale, permanente et temporaire.

Le Conseil municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de signalisation verticale, temporaire ou permanente, organisé par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, coordonnateur du groupement.

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, qui sera passée entre l'ensemble des membres du groupement, et autorise le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune

- Autorise le Maire à passer des commandes dans le cadre de ce marché pour ce qui concerne les besoins de la commune,

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OSTINATO

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association Ostinato, demandant à la Commune une subvention.

Monsieur le Maire, propose d'accorder à l'association « Ostinato » une subvention de **200 €**.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire distribue la convocation aux conseillers présents, en vue du prochain Conseil Municipal, dont l'objet portera uniquement sur l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Conseil, concernant les élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Une information a été diffusée concernant les modalités du scrutin.

Le Centre de Gestion demande que soit nommé un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de leur Conseil d'Administration. Pascal SCHERRER se propose d'être candidat.

Le Grand Belfort – Service Déchets, sollicite la Commune pour que soit nommé un Référent Déchets : Valentin ROSSE se propose d'être candidat.

Après présentation d'un devis et d'une documentation technique concernant l'achat d'un tracteur, celui-ci a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour un montant de 22 000 € TTC

Une étude a été entreprise pour la réalisation d'un City Park à l'entrée de la Commune, côté Frais.

La commission « salle polyvalente » se réunira le mardi 26 mai à 20 h 00 en Mairie.

Terrain de football : une rencontre avec les jeunes intéressés par la création d'un club de football a eu lieu le lundi 18 mai en Mairie en présence des adjoints et du Maire, pour la remise aux normes du terrain pour une enveloppe de 30 000 euros.

Radars : après une rencontre avec la DDT, une étude pour la mise en place de deux radars (rue des sources et rue du Tilleul) sera mise en œuvre.

Demande de réalisation d'un cimetière pour animaux par Nadège DAVAL. Monsieur le Maire lui demande une présentation d'un dossier sur la faisabilité pour cet automne.

Recensement en besoin des habitants concernant les pellets et le fioul. Les éléments ont été envoyés à la Mairie de Foussemagne.

Monsieur le Maire remercie Fontaine Animations, Valentin Rosse et l'ensemble des bénévoles pour l'implication de chacun lors de la journée du fleurissement qui a rencontré un vif succès. Vingt personnes étaient présentes.

Pascal SCHERRER, indique que le site internet n'a quasiment pas évolué depuis sa création. Il n'y a pas beaucoup d'informations sur illiwap. Valentin ROSSE, indique qu'un nouveau site sera mis en place et qu'il travaille sur le sujet. Facebook et Instagram se développent.

Pascal SCHERRER indique que le dernier compte rendu du Conseil Municipal n'a pas été affiché en Mairie.

Pascal SCHERRER souhaiterait que la Mairie intervienne auprès de l'Association Foncière, afin de pouvoir circuler sur les chemins avec des véhicules.

Rudy KAMMERER, présente un devis à 4 628 € pour un système de coupure sonore à la salle polyvalente. Le devis est validé.

LEVÉE DE SÉANCE À 21 HEURES 39